

## Département du Doubs

### Canton de Saint - Vit



### Mairie de JALLERANGE

#### **Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 27 Septembre 2023 à 20h30**

Membres en exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9

Date de la convocation : 19/09 /2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Présents : : Aurélien BRESSON, Thierry COULON, Corinne DEVILLERS, Emilie GAIFFE-JACOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN.

Excusé : Lionel GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

- Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées**

Le Maire présente le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Son enjeu principal est la construction, la cohérence, et la coordination de l'accompagnement des parcours résidentiels des personnes, tant en direction de l'hébergement que pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

Il se décompose en 2 outils :

- Le fonds de solidarité logement (FSL) : il finance principalement les aides individuelles et l'accompagnement des ménages, c'est un outil précieux pour favoriser l'accès et le maintien des ménages dans le logement ;
- Le fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) donc l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

La participation des communes est liée au nombre d'habitants, elle est de 0.61€ par habitant pour le FSL et de 0.30€ par habitant pour le FAAD. La commune compte 271 habitants selon les dernières données INSEE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer au FSL pour 165.31 € et au FAAD pour 81.30 €  
*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Avenant marché ONF voie communale n° 3**

Le Maire présente aux conseillers l'avenant n° 1 au marché public de réfection de la voie communale n° 3. En effet des travaux supplémentaires ont été proposés par l'ONF. L'incidence financière de l'avenant est une plus-value de 10 166.00 € HT.

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 78 061.90 €

Montant TTC : 93 674.28 €

Ces travaux bénéficient de subventions européennes (FEADER) à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature de l'avenant.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Affouage et coupes de bois**

Suite à la commission bois et forêt qui s'est tenue le 7 juin. Le programme des coupes 2024 est présenté, ainsi que le règlement pour l'affouage 2023-2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les deux propositions.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

### **Remplacement tuyau béton traversée voie n° 3**

Le Maire présente un devis de l'entreprise ETA TP Clerc pour le remplacement d'un tuyau béton endommagé suite aux travaux de réfection de la voie 3. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature du devis pour un montant de 2277.00 € TTC.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Enrobé patte d'oie entre rue du Château et voie n° 3**

Suite aux travaux de remplacement de tuyau en béton, le Maire présente un devis pour la pose d'enrobé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature du devis établi par l'entreprise ETA TP CLERC pour 894.60 € TTC.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Réfection et restructuration d'une partie du chemin de Banne**

L'accès à la ferme étant très difficile pour le camion laitier, le Maire a profité de la présence de l'entreprise ETA TP Clerc pour leur demander de restructurer une partie du chemin de Banne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent que le devis d'un montant de 8394.00 € TTC soit signé.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Attribution de l'ancienne chaudière de l'école par soumission**

La commune avait proposé de vendre par soumission la chaudière de l'ancienne école de Jallerange.

L'unique enveloppe déposée en Mairie a été ouverte :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'attribuer la chaudière à Mr Gilles Pinassaud pour 150 €.

Monsieur Gilles PINASSAUD n'a pas participé aux délibérations et au vote.

### **Proposition de changement de copieur**

Le Maire présente aux conseillers 3 propositions pour un changement de copieur multifonctions neuf ou en location. Après avoir étudié les offres, le conseil municipal opte pour la proposition de SIGEC pour un copieur Konica Minolta C257i en location pour un loyer de 72 € HT par mois auquel s'ajoutent au trimestre le coût copie ainsi que le logiciel Infogestion et frais de gestion.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## Redevance télécom sur le domaine public routier

Le Maire propose de mettre en application la possibilité donnée aux communes de facturer les opérateurs télécom pour leur occupation du domaine public routier.

Pour les artères aériennes, le prix de la redevance est de 62.60 € du km

Pour les artères souterraines, le prix de la redevance est de 46.95 € du km

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la redevance soit demandée à France Télécom.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ❖ Les travaux de réfection de la toiture et de la charpente du lavoir au centre du village sont repoussés à début 2024 afin de permettre l'installation de la crèche de Noël
- ❖ Salle des fêtes : Suite à un important dégât des eaux, le placo de la petite salle ainsi que du local réserve vont être refait, puis les peintures y compris celles de l'entrée.
- ❖ Eglise : des travaux électriques de mise en conformité et de passage en éclairage led ont été réalisés dans le Chœur. Ceux de la Nef seront réalisés en 2024.
- ❖ La March'Mallow organisée par l'Association Détente et Loisirs aura lieu samedi 21/10 à partir de 16h30 ; inscriptions en ligne sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/association-detente-et-loisirs-de-jallerange>
- ❖ **La soirée moules-Frites au bénéfice du Téléthon aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à la salle des fêtes**
- ❖ Frelon asiatique : la présence du frelon asiatique sur la commune se confirme, un nid important a été détruit récemment. Cet insecte invasif, plus petit qu'un frelon indigène est très dangereux. Il est capable de piquer une même cible 10 fois de suite et de s'y agripper. Discret et rapide, il peut projeter son venin à distance. Les frelons asiatiques ne sont pas actifs la nuit et se déplacent dans un rayon de 500 mètres autour de leur nid. L'arrivée de l'automne et la chute des feuilles des arbres est la période la plus propice pour repérer les nids. En plus d'être dangereux pour l'homme ils mettent la biodiversité en péril. Si vous remarquez un nid de frelons asiatique, contacter la mairie qui prendra en charge financièrement son traitement. (uniquement le frelon asiatique).
- ❖ **Le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 décembre à midi**
- ❖ La CCVM est désormais présente sur les réseaux sociaux :



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61551214737528>



<https://www.instagram.com/ccvm.70/>



<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-de-communes-du-val-marnaysien/>

- ❖ Rappel : l'application gratuite Panneau Pocket permet de recevoir des informations et alertes de la part de la commune.

**Panneau Pocket**

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

Infos ALERTES AGENDA

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Anonyme**
- ✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

**ETAPE 1**  
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**ETAPE 2**  
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**ETAPE 3**  
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

- ❖ Bibliothèque : les horaires d'ouverture sont les suivants

- Lundi de 16h15 à 17h45
- Vendredi de 16h30 à 18h30